Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260507-DE26_70-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 06/05/2026

Date de la convocation : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 6 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (33) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, S. HILLION, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, H. KERIVEL, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, E. PIRET, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, T. TOTO-ZARASOA, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (0) :

PROCURATIONS DE VOTE (0) :

T. TOTO-ZARASOA a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

***

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-70	RÉGULARISATION FONCIÈRE – LE SABOT D'OR	**T. FELIX**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code la voirie routière ;

Vu la décision favorable n° 21.254 du bureau métropolitain en date du 01 juillet 2021 concernant une régularisation foncière au lieu-dit Le Sabot d'Or sur la Commune de Betton ;

Vu l'avis France Domaine en date du 10 juin 2025 ;

Considérant qu'une régularisation foncière est nécessaire concernant la parcelle cadastrée D 393 puisqu'étant pleinement constitutive du domaine public (voirie automobile) ;

Considérant la demande d'échange foncier de la part des propriétaires des parcelles cadastrées D 393 (Mme. C.) et D 262 (Mme. H.), contre la parcelle communale cadastrée D 395 ;

Considérant que ce parcellaire communal est aujourd'hui déclassé puisqu'elle constitue le délaissé de l'ancienne route de la déchèterie ;

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260507-DE26_70-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 06/05/2026

Considérant que M. DC. est également partie prenante dans la cession de la parcelle D 395 puisque propriétaire du champ adjacent cadastré E 1548 ; son accès s'effectuant depuis la parcelle communale il conviendra que lui soit cédé une partie de la D 395p afin de ne pas enclaver son bien ;

Considérant l'avis favorable de la commission mixte du 29 avril 2026 quant à la régularisation et cession foncière au lieu-dit Le Sabot d'Or ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE CEDER** à titre gratuit, la parcelle cadastrée D 395, pour partie à Mme. H. (ou à son représentant(e)), et pour autre partie à M. DC. ;
- **DE LIMITER** les actes et frais notariés, en ne cédant la parcelle D 395p qu'à Madame H. , charge à cette dernière par la suite de traiter avec Mme. C. ;
- **DE FAIRE** prendre en charge les frais notariés par les bénéficiares de la cession, la commune ayant pris à sa charge les frais de géomètre ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à signer les actes de cession de la parcelle D 395, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité

A BETTON, LE 6 MAI 2026

Le secrétaire de séance

Tiaray TOTO-ZARASOA

Le président de séance

François BROCHAIN